Les dynamiques territoriales et les fonctions des pôles structurants samariens à l'aune des travaux du SRADDET



Une région **attractive**, des **territoires** moteurs, un développement **équilibré**.



## Sommaire

Calendrier d'élaboration du SRADDET

Principes et partis-pris du SRADDET

Positionnement des territoires de la Somme au regard du parti-pris 2 «Une multipolarité confortée en faveur d'un développement équilibré du territoire régional »

#### Calendrier d'élaboration du SRADDET

Phase 1 de la concertation
Nov 2016 – juillet 2017

Phase 2 de la concertation

Septembre 2017 – Juillet 2018

Club PPA installé

objectifs jusque

janvier 2018 et

sur les règles

générales jusque mars

2018)

le 10 octobre

(travail sur

2017

Phase 3 : avis et enquête publique Après juillet 2018

Ateliers régionaux

janvier à mars 2017 et 13 juin 2017

Ateliers thématiques Climat Air Energie, biodiversité, déchets

avril à juillet 2017

**Conférences territoriales** 

Mars à mai 2017

Débat préalable en CTAP mai et octobre 2016

Prise en compte des contributions

Débat en CTAP sur rapport d'étape (octobre 2017)

Consultation auprès des PPA pour formuler des propositions de règles générales

(mars-mai 2018)

Enquête publique (avril 2019)

Prise en compte rapport autorité environnementale (juin 2019)

Consultation pour avis suite à arrêt du projet juillet à septembre 2018

Délibération modalités d'élaboration du SRADDET (nov. 2016)

Délibération rapport d'étape SRADDET (nov. 2017) Délibération d'arrêt du projet de SRADDET pour avis (juillet 2018) Délibération d'arrêt du projet de SRADDET pour mise à enquête publique (février 2019) Délibération d'adoption du projet SRADDET

(septembre 2019)

Arrêté d'approbation du préfet (septembre 2019)

### 6 grands principes d'aménagement retenus dans le SRADDET

- Le renforcement des logiques de coopération entre territoires, permettant de rompre avec les phénomènes de concurrence, et de concourir à la mise en œuvre du projet régional
- L'organisation de systèmes de transport plus performants et plus durables, articulant notamment le routier au ferroviaire et au fluvial, d'une part, et le développement de l'intermodalité intégrant les modes doux et alternatifs, d'autre part.
- L'intégration des nouvelles opportunités de développement liées aux innovations et expérimentations numériques dans les stratégies d'aménagement
- La sobriété énergétique grâce à un urbanisme durable et économe en ressources et à un développement de l'économie circulaire
- La limitation de la consommation foncière grâce à l'optimisation des tissus urbanisés multifonctionnels et mieux connectés aux réseaux de transport collectifs (en prenant en compte les évolutions sociales)
- La préservation et la reconquête des atouts naturels, culturels et patrimoniaux de la Région comme vecteur d'innovation en matière de développement et d'aménagement (vecteur d'amélioration de la qualité de vie des habitants)

## 3 partis pris articulant les différentes échelles

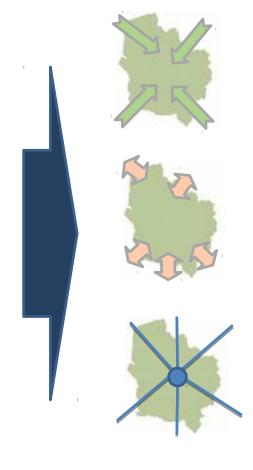
## Parti pris 1

## Une ouverture maîtrisée, une région mieux connectée

#### Les fondements

La Région fait le choix de l'ouverture, répondant à plusieurs enjeux majeurs :

- L'enjeu du développement de l'activité et l'emploi
- L'enjeu du développement de l'attractivité
- L'enjeu culturel



Développer l'attractivité du territoire en valorisant les ressources régionales

Valoriser les opportunités de développement liées au positionnement géographique

Créer les conditions de l'ouverture en impulsant les mises en système

## 3 partis pris articulant les différentes échelles

## Parti pris 2

Une multipolarité confortée en faveur d'un développement équilibré du territoire régional

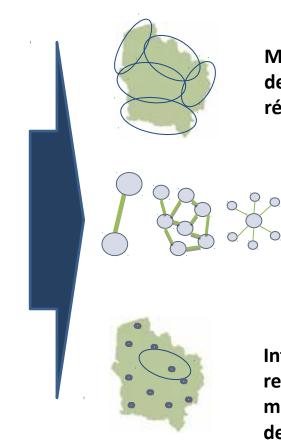
#### Les fondements

Le parti pris 1 fait le pari de l'ouverture ayant de fait trois incidences majeures :

- Le développement des présences de manière non homogène sur le territoire
- La coexistence et le développement de plusieurs formes d'économies
- Le développement des mobilités et des flux de marchandises

## Dès lors, l'organisation territoriale doit répondre à un double défi :

- Garantir un développement équilibré
- Permettre une urbanisation plus efficace



Mobiliser les territoires autour de 5 grandes dynamiques régionales

## Structurer une armature régionale qui :

- Conforte le dynamisme de Lille et affirme Amiens comme second pôle régional
- Révèle les atouts des pôles d'envergure régionale
- Valorise les ruralités et renforce les pôles intermédiaires

Intégrer les territoires en reconversion et/ou en mutation dans les dynamiques de développement

### 3 partis pris articulant les différentes échelles

## Parti pris 3

Un quotidien réinventé, s'appuyant sur de nouvelles proximités et sur une qualité de vie accrue

#### Les fondements

Les partis pris 1 et 2 ont plusieurs incidences majeures sur le quotidien des habitants :

- Le développement des présences peut impacter les marchés foncier et générer des conflits d'usages
- L'accès aux fonctions supérieures devrait s'améliorer
- La compacité limitant les déplacements, les temps et conditions de déplacements devraient être améliorés
- La polarisation étant renforcée sur les bourgs-centres, l'offre de services de proximité devrait se maintenir ou se développer
- Les territoires les plus en difficultés devraient être mieux intégrés aux dynamiques de développement régionales

Afin de garantir pleinement l'amélioration du quotidien des habitants, un triple défi se pose :

- Garantir une <u>accessibilité réelle</u> aux services, quel que soit le territoire de résidence
- Réduire globalement les coûts du quotidien
- Favoriser un cadre de vie harmonieux, apaisé et accueillant

Conforter la proximité des services de l'indispensable : santé, emploi et connaissance

Favoriser le développement de nouvelles modalités d'accès aux services et de nouveaux usages des services

Développer une offre de logements de qualité, répondant aux besoins des parcours résidentiels et contribuer à la transition énergétique

Renforcer l'autonomie alimentaire, portée par les circuits de proximité

Intégrer l'offre de nature dans les principes d'aménagement pour améliorer la qualité de vie

# Positionnement des territoires de la Somme au regard du parti-pris 2

«Une multipolarité confortée en faveur d'un développement équilibré du territoire régional »

#### **Orientation 1**

# Activer 5 dynamiques régionales de mobilisation des territoires au service d'un développement équilibré

Diffuser l'économie maritime

Amplifier le rayonnement métropolitain Optimiser les retombées des dynamiques franciliennes

Activer de nouveaux leviers de développement locaux

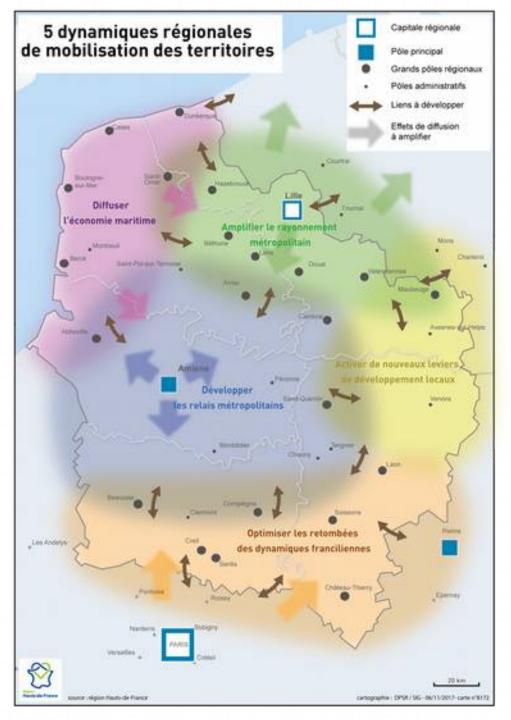
Développer les relais métropolitains

Il ne s'agit pas ici d'inventer de nouveaux découpages territoriaux.



Ces 5 dynamiques régionales doivent permettre d'entrainer chaque type de pôle de l'armature urbaine dans un même cap afin de maximiser les effets leviers. Elles sont également des vecteurs d'ouverture pour la région.

Chaque territoire, qu'il soit constitué en EPCI, en pôle métropolitain, en pôle d'équilibre territorial et rural ou en Pays peut contribuer à une ou plusieurs dynamiques. Ceux qui contribuent à plusieurs d'entre elles ont vocation à jouer un rôle d'interface majeur.



#### Développer les relais métropolitains

L'ambition collective : fédérer, sur l'espace central, les différents atouts des territoires pour développer les relais métropolitains. Le développement de ces relais passera par l'accroissement du rayonnement d'Amiens et par l'affirmation du rôle structurant d'Arras, de Saint-Quentin, de Beauvais, de Compiègne et d'Abbeville sur l'espace central de la région.

Les conditions de l'équilibre : favoriser les coopérations entre les villes, entraîner dans la dynamique toutes les villes de l'espace central (Albert/Méaulte, Montdidier, Péronne...), développer les synergies entre les futures portes d'entrée (plateformes) du Canal Seine Nord Europe au service du tissu productif et agricole.

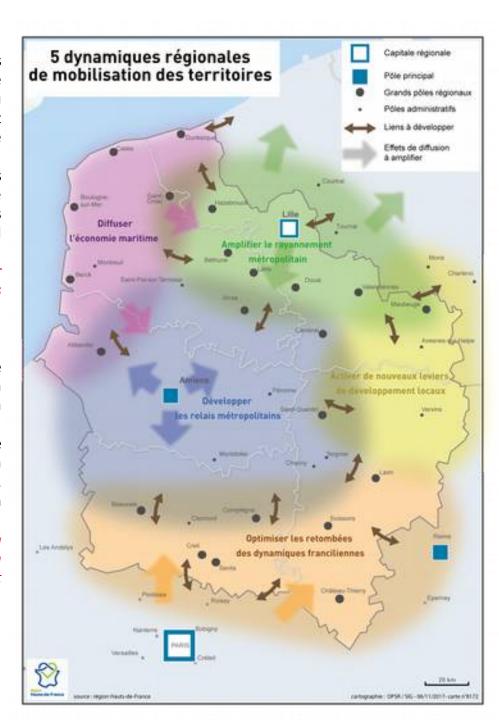
Une dynamique centrée sur le département avec en particulier l'enjeu de rayonnement d'Amiens et l'entrainement des villes moyennes.

#### Diffuser l'économie maritime

**L'ambition collective** : mobiliser l'ensemble des territoires dans le développement de l'économie maritime et assurer une diffusion équilibrée des effets au bénéfice de l'emploi et de la préservation de la diversité du littoral.

Les conditions de l'équilibre : construire une stratégie portuaire favorisant les complémentarités, créer les conditions d'un développement touristique respectueux des richesses naturelles, préserver les écosystèmes et les paysages, rééquilibrer la dynamique résidentielle (littoral / rétro-littoral...)

Le littoral Samarien s'inscrit pleinement dans les enjeux d'un développement touristique respectueux des richesses naturelles en lien avec le Projet de Parc Naturel. Enjeux partagés notamment avec la côte d'Opale.



#### **Orientation 2**

## Conforter le dynamisme de la métropole lilloise et affirmer Amiens comme second pôle régional

Conforter le dynamisme de Lille

#### Ancrer le rôle d'Amiens comme second pôle régional

Amiens doit renforcer et élargir son offre métropolitaine, en travaillant sur les conditions suivantes :

- Faire monter en gamme l'offre de services pour accroître le rayonnement d'Amiens
- favoriser son accessibilité;
- Avoir un positionnement différencié
- Développer les liens de nature « métropolitaine »
- Développer le potentiel touristique en l'inscrivant dans des échelles plus larges

#### Renforcer le rôle régional de Lille et Amiens en s'appuyant sur leurs domaines d'excellence

- Santé pour Lille et Amiens (établissements de soins de qualité, de pôles d'excellence et de compétitivité...
- Importance de la place tertiaire lilloise en lien avec la dynamique "Welcome EU" (SRDEII)
- Amiens peut également conforter ses atouts sur certaines de ses filières d'excellence **en matière de recherche et d'innovation** (santé, transition numérique, autonomie énergétique).

## Le choix d'Amiens comme second pôle régional

A l'échelle des Hauts-de-France, Amiens est le 6ème pôle urbain de la région en nombre d'habitant selon le classement en unité urbaine : En dehors de Lille, Douai-Lens, Béthune, Valenciennes et Dunkerque sont plus peuplés.

VS

Un contexte de fusion avec la perte du statut de capitale régionale pour Amiens.

Une analyse statistique réalisée sur les grands pôles régionaux (unités urbaines de l'Insee) croisant l'importance du pôle dans la région et la concentration de la fonction sur le territoire autour de 4 fonctions :

- « Hub secondaire » : positionnement au regard des enjeux de mobilités des personnes,
- « Têtes de réseau » : spécialisation sectoriel du territoire, fonctions métropolitaines et de recherche,
- « Pôles de services supérieurs » : présence et concentration des services supérieurs (enseignement, santé...).
- « Portes d'entrée régionale » : capter les flux (fret, tourisme, aéroport).

Un scoring réalisé sur chacune de ces fonctions permettant de positionner les pôles en 3 niveaux : majeurs, intermédiaires et secondaires.

Selon cette typologie, Lille se détache nettement sur 3 catégories et se positionne dans un trio de tête avec Calais et Dunkerque pour la fonction « Portes d'entrée régionale » (importance des ports dans la notion de porte d'entrée). Lille se distingue à la fois par une concentration et une importance des différentes fonctions.

En dehors de Lille, Amiens est la seule agglomération à apparaître comme un pôle majeur sur l'ensemble des dimensions. Amiens apparaît en particulier bien positionné au regard des indicateurs de concentration.

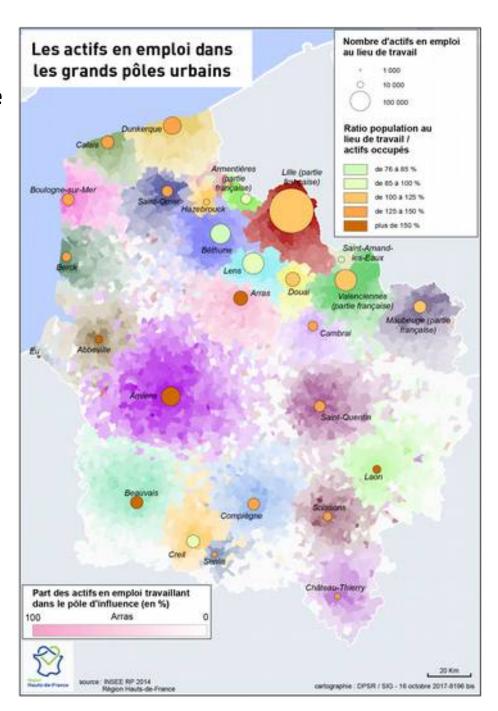
#### **Orientation 3**

## Révéler les atouts des pôles d'envergure régionale

Rééquilibrer les pôles d'envergure régionale avec leur périphérie

Assurer un développement économique régional équilibré

Valoriser le rôle d'interface des pôles



#### **Orientation 3**

## Révéler les atouts des pôles d'envergure régionale

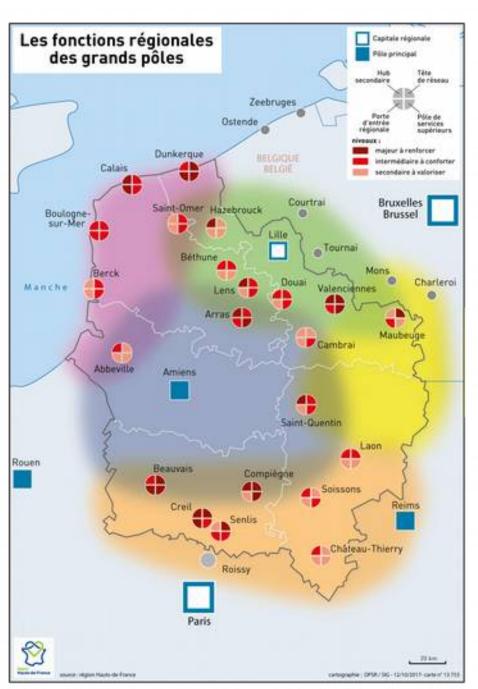
Développer quatre grandes fonctions favorisant les interactions, au service d'un nouvel équilibre régional

La ville irrigue : développer une fonction de « Hub secondaire »

La ville relais métropolitain : développer une fonction « Tête de réseau »

La ville monte en gamme : développer une fonction de « Pôle de services supérieurs »

La ville capte les flux : assurer une fonction de « Porte d'entrée régionale »

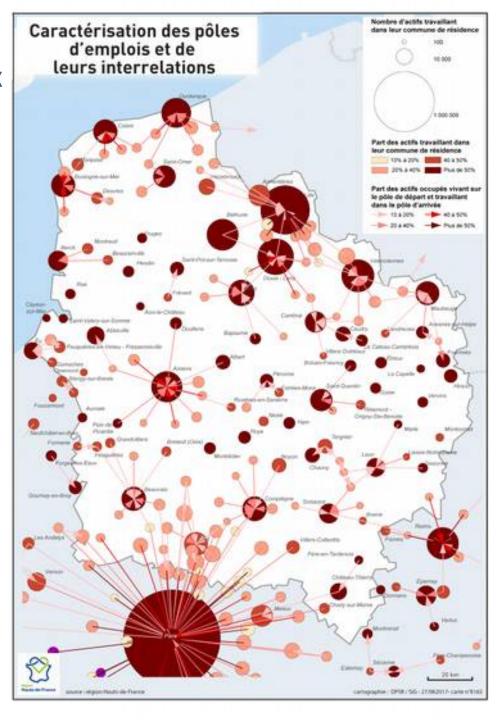


## Lecture des systèmes territoriaux à l'échelle de la Somme

Le SRADDET donne une lecture des pôles d'envergure régionale, toutefois d'autres Amiens structure un large système territorial couvrant une grande partie du département.

Deux systèmes locaux complémentaires autour de Péronne et la vallée de la Bresle jouant un rôle structurant pour des espaces plus éloignés d'Amiens.

Quelques pôle d'emplois locaux plus isolés (Nesle, Ham, Roye, Montdidier, Rue, Cayeux-sur-Mer, Saint-Valéry-sur-Somme).



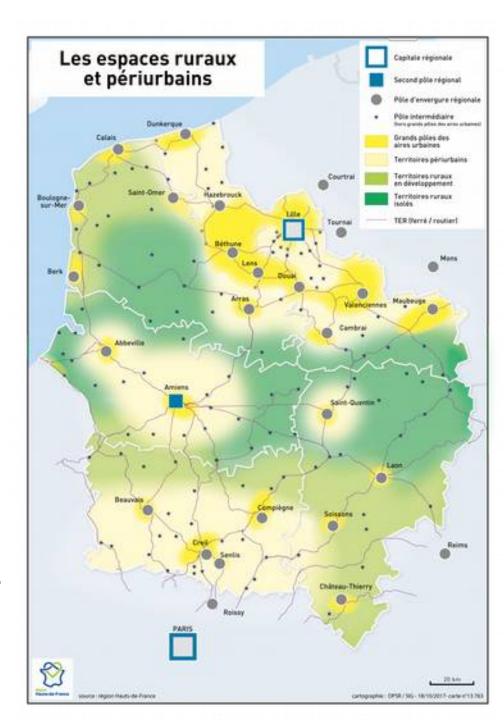
#### **Orientation 4**

Valoriser les fonctions des espaces ruraux et périurbains dans leur diversité et renforcer les pôles intermédiaires

Les espaces périurbains : penser le rapport à la ville et organiser le développement

es espaces ruraux en développement : organiser la complémentarité et mutualiser les équipements

Les espaces peu denses et isolés : désenclaver, expérimenter, valoriser les atouts et accompagner



# Nous retrouver : www.legranddessein.fr



Une région **attractive**, des **territoires** moteurs, un développement **équilibré**.

